

PICARDIE NATURE

supplément
au N° 58

**Assemblée
Générale :
13 mars
1993**

-
**Bilan et
perspectives
pour notre
association**

-
**Autoroute
A 16 :
transport
contre nature**

-
**Calendrier
des sorties**





PICARDIE NATURE

revue trimestrielle
publiée par PicardieNature,
association sans but lucratif (loi 1901)

affiliée à France Nature Environnement
agrée par les ministères
de l'Environnement,
de l'Équipement
et de la Jeunesse et des Sports

siège social :
14, place Vogel Amiens

adresse postale
BP 835
80 008 AMIENS Cédex 1

tel 22 97 97 87

fax 22 92 08 72



directeur de publication
Patrick THIERY

dactylographie
Claudine CARON

mise en page
Christophe PORQUIER

impression
Copie-Self-Amiens

dépôt légal 1^{er} trimestre 1993

au sommaire

Editorial	3
Au Calendrier	18
Adhésion et Abonnement	21
Ventes - bon de commande	23

Assemblée Générale
p. 4

Bilan et Perspectives
pour notre Association
p. 6

Autoroute A16 :
Transport contre Nature
p. 17

A.G. 13 mars
présence indispensable

Editorial

Chère adhérente, cher adhérent,

Samedi 13 mars se déroulera l'assemblée générale annuelle de PICARDIE-NATURE.

Cette manifestation, moment privilégié de rencontres et d'échanges est un des rouages essentiels dans la vie de notre association.

C'est l'occasion de dresser un bilan des actions entreprises en 1992 et d'analyser les comptes financiers.

C'est l'occasion de montrer ensemble, aux personnalités présentes et aux médias notre détermination pour la préservation des milieux naturels et des espèces menacées.

Compte tenu des différents points inscrits à l'ordre du jour (programme ci-après), votre présence est vivement souhaitée.

Au plaisir de vous revoir à l'occasion de cette assemblée générale, nous vous prions de croire, chère adhérente, cher adhérent, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Conseil d'Administration.

N'oubliez pas de renouveler votre adhésion si vous ne l'avez pas déjà fait ! Merci.



ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 13 mars 1993
Salle DEWAILLY- AMIENS

Ordre du jour

- 14h30 accueil des adhérents.
- 15h00 allocution de bienvenue du président
suivie de la projection d'un film (durée 30 mn).
- 15h30 rapport moral.
- 15h45 rapport d'activité.
- 16h00 bilan financier et fixation des cotisations.
- 16h15 intervention des personnalités.
- 16h30 discussion sur les axes prioritaires définis dans le document de travail
publié dans ce numéro.
- 17h00 élection au conseil d'administration.
- 17h15 clôture de l'assemblée générale - pot de l'amitié.

Proposition d'augmentation des tarifs d'adhésion et d'abonnement

Le bilan financier pour l'exercice 92 est déficitaire. Après discussion, le conseil d'administration de Picardie-Nature a décidé de proposer en assemblée générale une augmentation de nos tarifs d'adhésion et d'abonnement comme suit :

- | | | |
|--|---|----------------------------|
| - <i>adhésion</i> : | moins de 16 ans et personnes à revenus modestes : | 25 frs |
| | normale (actuellement 40 frs) : | 60 frs |
| | de soutien : | au delà de 60 frs |
| | familiale (actuellement 70+10) | 90 frs + 10 frs par enfant |
| - <i>abonnement à la revue PICARDIE-NATURE</i> (actuellement 40 frs) | | 50 frs |

les axes prioritaires d'action.

Vous trouverez dans ce numéro la synthèse d'un travail de réflexion sur les buts et les objectifs de l'association mené l'été dernier et achevé depuis peu.

Ce document n'est pas définitif et peut-être amendé, aussi nous vous invitons à le lire afin que nous puissions en débattre à l'assemblée générale.

Election au Conseil d'Administration.

Rappel des statuts de PICARDIE-NATURE

Article 7 : L'Association est administrée par un Conseil composé de 15 membres élus pour trois ans au scrutin secret par l'Assemblée Générale.

Article 8 : Est électeur tout membre titulaire ayant acquit les cotisations échues et âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection. Est éligible au Conseil d'Administration tout électeur de nationalité française, majeur au jour de l'élection, à jour de sa cotisation et jouissant de ses droits civils et politiques et adhérent à "PICARDIE-NATURE" depuis deux ans révolus au jour de l'Assemblée Générale. La perte d'une de ces conditions prononce l'exclusion du Conseil d'Administration.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres de façon provisoire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu tous les ans par tiers. Les membres sortants sont rééligibles.

Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu tous les ans par tiers.

Cette année, le tiers sortant est le suivant :

Jean-Marie THIERY
Laurent GAVORY
Cédric LOUVET
Bernard COUVREUR
Dominique BLED

Si vous souhaitez participer à la vie de l'association au sein du Conseil d'Administration vous pouvez proposer votre candidature par écrit au secrétariat de l'association.

Pour la validité des délibérations à l'assemblée générale, la présence du quart des membres est nécessaire.

IMPORTANT !

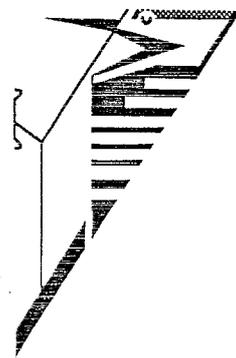
Au cas où vous ne pourriez pas vous rendre à l'assemblée générale (ce qui serait dommage !) nous vous demandons d'y participer par procuration.

Je soussigné demeurant à :
adhérent à jour de ma cotisation à l'association PICARDIE-NATURE donne pouvoir
à
pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 1993.

Et l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions et participer à tous scrutins prévus à l'ordre du jour.

Fait à le
signature (précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir").

Bilan et Perspectives pour notre Association



Le conseil d'administration a mené l'été dernier une réflexion sur l'association, les buts qu'elle poursuit et les stratégies qu'elle doit élaborer pour atteindre ses objectifs.

Il est indispensable qu'au sein de Picardie-Nature toutes les personnes tiennent le même langage et fassent la promotion des mêmes objectifs devant nos différents interlocuteurs. Il y a maintenant moins de place pour l'amateurisme, il faut donc de plus en plus avoir une démarche professionnelle afin d'être écouté et pris au sérieux dans nos différentes actions.

En introduction, Laurent GAVORY dresse un bref constat du fonctionnement de l'association : Nous n'avons pas de véritable stratégie d'actions ni d'objectifs à long terme et, sur un certain nombre de points, notre position n'est pas clairement définie.

La conséquence de cet «amateurisme» est une grande dispersion dans les actions, une efficacité limitée, une mauvaise image de marque auprès de certains de nos interlocuteurs et une grande difficulté à déterminer le travail que peuvent réaliser les adhérents désirant intégrer l'équipe de travail.

L'objectif de la première réunion était triple :
.Réaliser un bilan de nos actions depuis 20 ans
.Dresser la liste des problèmes de protection de la nature qui se posent à l'échelle régionale.
.Faire un parallèle entre ces deux synthèses afin d'apprécier nos lacunes.

Au cours des deux réunions suivantes, nous avons déterminé des objectifs, défini des priorités et mis en place des schémas d'action pour chacun des domaines d'intervention.

Au terme de ces trois réunions, nous n'avons pas tout à fait abouti et le travail a été complété au cours du dernier trimestre 92 par le Conseil d'administration.

A.G. 13 mars
présence indispensable

A.G. 13 mars
présence indispensable

A.G. 13 mars
présence indispensable

- ☛ Définir le cadre de nos activités, nos objectifs
- ☛ Elaborer des stratégies,
- ☛ Faire ressortir les besoins de l'association (humains, matériels et financiers) de manière à pouvoir monter des projets mais également inciter des adhérents à participer concrètement aux activités ainsi définies.



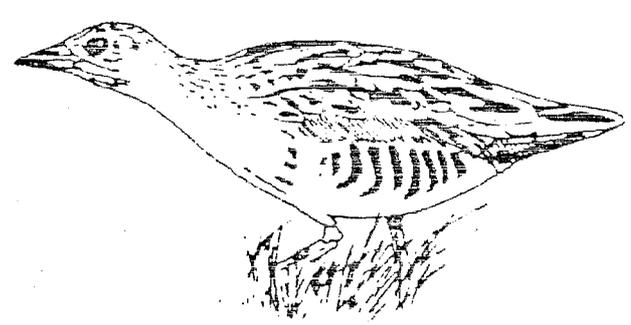
II. PROBLEMES DE CONSERVATION DES MILIEUX ET DES ESPECES QU'ILS ABRITENT : INVENTAIRE DES ATTEINTES

I. LE CADRE D'INTERVENTION

Cadre statutaire d'activités

Extrait des statuts : « Picardie Nature a pour but de contribuer à l'éducation populaire en matière d'études et de protection de la nature et des oiseaux sauvages, et de sauvegarde et d'aménagement rationnel de l'environnement et des sites. Elle se propose de mener toutes actions et interventions pour faire respecter les lois et décrets sur les espèces protégées, les périmètres sensibles, la protection de la nature, l'urbanisme dans le cadre de la législation en vigueur. »

Picardie Nature est donc statutairement une association de personnes qui oeuvrent pour la protection des milieux naturels et de leurs hôtes, en particulier les oiseaux sauvages. Elle veut et doit également avoir une action de sensibilisation de la population. L'association réalise parallèlement un travail de recherche à caractère scientifique pour une meilleure connaissance des milieux naturels de la Picardie afin d'envisager leur protection (par le biais des vertébrés supérieurs).



Il n'existe plus dans nos régions de milieux naturels au sens strict du terme puisque la quasi-totalité de notre territoire subit les effets des activités humaines (la pollution de l'air et des eaux -nitrate-, l'exploitation agricole et sylvicole, l'urbanisation et les infrastructures de transport, etc.)

Néanmoins, on considèrera que les milieux où l'empreinte de l'homme est faible, c'est-à-dire si une flore et une faune spontanées s'y développent, peuvent être qualifiés de naturels.

Cette distinction se fera surtout par opposition aux zones très anthropisées (agglomérations, infrastructures diverses, cultures intensives, ...).

Nous pouvons distinguer :

- ⇒ Les zones terrestres : forêts, zones agricoles, zones incultes
- ⇒ Les zones humides continentales : vallées tourbeuses, vallées alluviales
- ⇒ Les milieux littoraux : Domaine Public Maritime, zones littorales humides ou non.

Nous avons donc réalisé pour chaque grand type de milieu une présentation générale succincte et une analyse des atteintes qui se fera à deux niveaux :

1°) à l'échelle des sites (Les milieux)

2°) à l'échelle des espèces (Les espèces)

remarque : Il s'agit d'un inventaire qui peut paraître un peu simpliste en regard de la complexité des situations mais qui a l'avantage de lister des principaux problèmes

1. LES MILIEUX

a. Les zones terrestres

1. Les zones boisées

présentation

Les forêts : 16,9% de la surface régionale
80% de la forêt picarde est privée, l'objectif de gestion des propriétaires est souvent de produire naturellement du bois à des fins commerciales

20% de la forêt est domaniale, ouverte au public.

atteintes

Certaines forêts domaniales souffrent d'une surfréquentation humaine, elles connaissent également un problème de gestion.

Les forêts peuvent également être menacées dans le cadre de grands travaux ou plus insidieusement par des projets de golfs, d'urbanisation ou d'extension de l'agriculture.

2. Les zones agricoles

présentation

Elles constituent 70% de notre territoire régional.

Nous pouvons en distinguer deux types, les zones de culture intensive et les pâturages.

La tendance actuelle est à la diminution de la production animale par pâturage extensif.

atteintes

-déversements de produits chimiques avec des effets négatifs très importants sur de nombreux milieux (eutrophisation des zones humides par les engrais, contamination des chaînes alimentaires par les produits toxiques phytosanitaires...)

-disparition du pâturage extensif

-destruction de zones naturelles au profit de l'agriculture, par exemple diminution de zones incultes, de haies, de talus suite aux remembrements, au brûlage des talus.

-érosion des sols

-mécanisation à outrance (effets sur la faune)

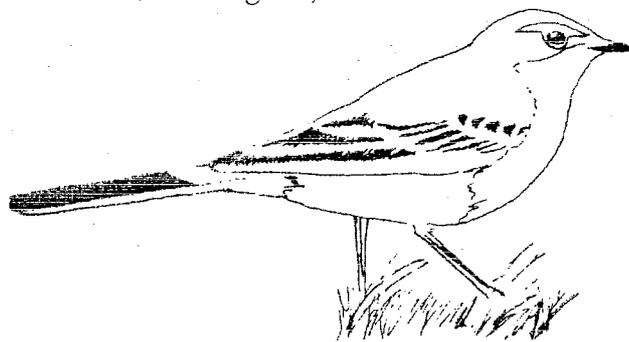
3. Les zones incultes

présentation

Ce sont généralement des zones herbacées, voir boisées, remarquables sur la plan écologique, comme les larris (coteaux calcaires) par exemple. Ils doivent être considérés comme des îlots de nature.

atteintes

Ils sont menacés de disparition par absence de gestion, par destruction dans le cadre d'aménagement (routes), d'exploitation (carrières) ou par utilisation abusive (habitat léger de loisir, motocross, décharges...).



b. Les zones humides continentales

présentation

On peut distinguer deux types de vallées :

- les vallées tourbeuses (Somme, Authie, marais de la Souche, marais de Sacy), le fond de vallée est occupé par de nombreux étangs entrecoupés de roselières.

- les vallées alluviales (Bresle, Oise, Aisne), ce sont surtout les pâturages qui dominent à côté desquels on trouve des zones de culture, des peupleraies et des gravières

⇒ (se reporter à l'article de Laurent GAVORY : Participation aux assises Régionales de l'Environnement, Picardie-Nature n°55).

atteintes

Bouleversement du milieu : pollution des eaux chronique ou accidentelle et gestion inadaptée (reprise de la dynamique de la végétation, boisement progressif)

Destruction du milieu : utilisation à des fins agricoles (drainage, maïsiculture, plantation de peupliers), utilisation à des fins de loisirs (habitat léger de loisir, aménagements de loisirs), «gestion» ciblée (pêche, chasse), décharges sauvages.

c. Les milieux littoraux

présentation

On distinguera le Domaine Public Maritime (estran et estuaires) des autres milieux littoraux (dunes, cordons de galets, pannes dunaires)

atteintes

le Domaine Public Maritime

- dégradation du site par la surfréquentation (tourisme, engins motorisés)
- atteinte d'espèces par la chasse, par des activités conchylicoles mal menées.
- impact négatif de certaines activités mal gérées.

Autres milieux littoraux

- surfréquentation (pédestre, engins motorisés),
- destruction directe du milieu par l'urbanisation.
- Gestion inadaptée de ces milieux.

b. Les mammifères

atteintes

La chasse et ses corollaires en particulier la destruction systématique des «nuisibles» constitue la principale atteinte aux populations de mammifères (petits carnivores).

Il y a aussi la circulation routière, les perturbations sur les sites (dérangement des chauves-souris en hibernation), épandages de produits toxiques en agriculture (empoisonnement des lièvres).

c. Les reptiles

atteintes

Leur situation dépend étroitement du maintien de leurs habitats. Ils peuvent être détruits par peur ou capturés pour finir dans les vivariums.

2. LES ESPECES

Remarque: Relire l'article de Laurent GAVORY paru dans le n° 55 de PICARDIE NATURE «contribution aux assises régionales de l'Environnement».

En plus des atteintes à leurs biotopes, les espèces peuvent être victimes de destructions directes.

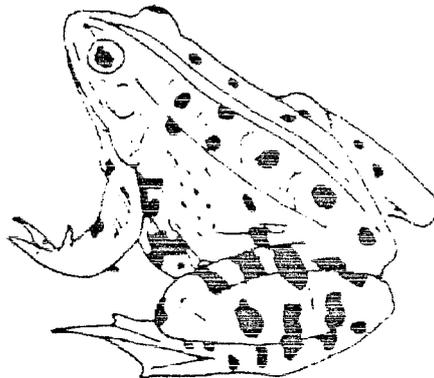
a. Les oiseaux

atteintes

Ce sont généralement les atteintes aux milieux qui menacent la plupart des espèces : butor, chouette chevêche. Pour certaines, la menace vient de destructions directes.

Plusieurs facteurs peuvent être identifiés :

- lignes électriques
- poteaux PTI
- empoisonnement et pollution (hydrocarbures)
- pratiques agricoles (mécanisation, utilisation de produits toxiques)
- abus de la chasse (non respect des espèces protégées, problèmes liés aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau)
- circulation routière.



d. Les batraciens

atteintes

A la destruction des milieux on peut ajouter la destruction par la circulation routière en période de reproduction, ou pour les mêmes motifs que pour les reptiles.

e. Les poissons

atteintes

Atteintes chimiques et physiques (pollutions).
Mauvaise gestion piscicole.

f. Les invertébrés

atteintes

Les espèces sont essentiellement menacées par les atteintes aux milieux, et par excès de captures comme par exemple les escargots (ramassage réglementé mais non respecté) ou les insectes (recherche de spécimens rares par des spécialistes) ; ces derniers sont également victimes de la circulation automobile.

III. BILAN SOMMAIRE DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION DEPUIS SA CREATION

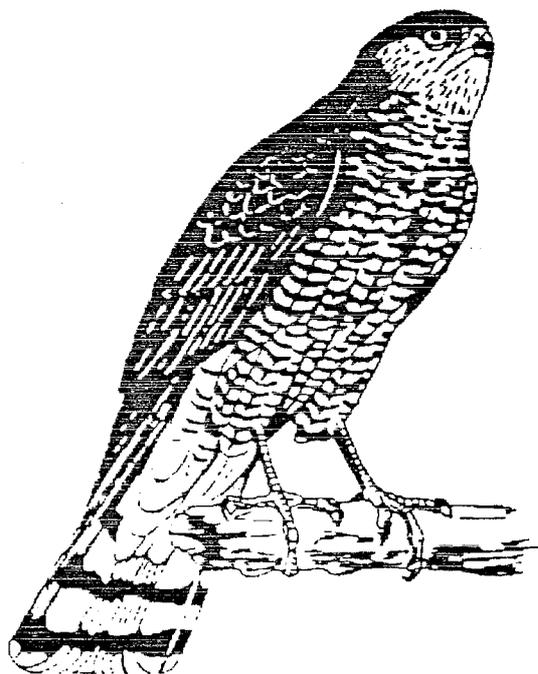
Rappel : En 1970 naissait le Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Picardie (G.E.P.O.P.), transformé par la suite en Groupe Environnement Protection Ornithologie en Picardie (G.E.P.O.P.) pour devenir en 1991 Picardie Nature.

a. L'information du public

Les supports d'informations ont été nombreux, mais différents selon les époques :

-une grande exposition annuelle et des manifestations de sensibilisation et de protestation de 1970 à 1980 (le littoral picard, le marais picard, la nature n'en peut plus, les rapaces manifestation contre la chasse de mars, de juillet, contre le pétrole en mer...).

-Ces cinq dernières années on remarquera la disparition d'expositions de grande envergure mais l'apparition d'interventions en milieu scolaire non systématiques ou de stands et l'édition de documents en fonction d'opportunités financières ou humaines.



b. Les études de terrain

L'étude des oiseaux était, au début, une activité organisée par la section ornithologique du GEPOP qui assurait la publication régulière d'une revue et participait à toutes les enquêtes nationales (rapaces nicheurs, oiseaux d'eau,...). Après la création de la Centrale Ornithologique Picarde, le GEPOP a un peu perdu cette vocation, l'étude des oiseaux n'a plus été systématique.

Autres activités à caractère scientifique :

Les contrats d'étude (source de financement non-négligeable pour l'association) qui sont de deux types :

- étude d'un site en vue d'aménagement ou de mesures de protection (arrêté biotope)
- expertises diverses

Ces travaux sont commandés essentiellement par le Ministère de l'Environnement (Direction Régionale de l'Environnement).

c. Les interventions auprès des pouvoirs publics

Elles revêtent différentes formes :

- interventions sur un sujet précis à un moment donné par lettre, entrevue, intervention lors des enquêtes d'utilité publique,...
- sensibilisation à plus long terme (bilan phoques, busards, centre de soins, revue Picardie Nature)

d. La représentation dans 4 commissions

- Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (SOMME, AISNE)
- Commission départementale des Carrières (SOMME),
- Commission départementale des Sites (SOMME),
- Conseil départementale d'Hygiène (SOMME).

Il s'agit de commissions présidées par le Préfet, au pouvoir relativement limité. Elles sont réunies pour donner un avis. Les membres de ces commissions n'ont qu'une voix consultative.

e. Les actions en justice

Au pénal : essentiellement pour destructions d'espèces protégées et infractions au code de l'urbanisme.

Au Tribunal Administratif : recours contre des arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation des granulats dans des zones humides et recours visant à obtenir la réduction de la période de chasse au gibier d'eau et la suppression de la destruction des «nuisibles».

Ces actions visent à faire respecter les législations sur la protection des espèces et la prise en compte des milieux naturels dans les projets d'aménagement.

f. Les actions concrètes diverses

*La plus ancienne est
le centre de soins aux oiseaux blessés.*

Il fonctionne depuis environ 15 ans avec une moyenne de 80 oiseaux par an. Nous avons à 3 reprises bénéficié du soutien financier du Conseil Général de la Somme pour la construction de volières.

Et de multiples actions plus ou moins importantes dans la vie de l'association

l'obturation des poteaux PTT

En 88 et 89, nous avons signé une convention avec FRANCE-TELECOM. L'obturation des poteaux était assurée dans la Somme par des jeunes sous contrats TUC.

Après avoir obturé quelques centaines de poteaux, cette opération s'est arrêtée par manque de suivi et de disponibilité pour les tâches administratives (gestion des dossiers des T.U.C...). Sur le plan national, ce dossier est suivi par la Ligue de Protection des Oiseaux.

les lignes électriques

La destruction d'oiseaux par électrocution (moyenne tension essentiellement) ou par collision avec les fils est connue et quantifiée dans certaines régions. Une enquête lancée en 1991 auprès des adhérents (Picardie Nature n°46) n'a donné aucun résultat.

Sans oublier

- l'opération de protection des nichées de Busards
- la protection de la colonie de Phoques, qui sont régulièrement détaillées dans la revue Picardie-Nature.

Ainsi que toute une série d'interventions en faveur de la préservation du littoral:

Ces actions ont été constantes depuis la création du GEPOP en 1970.

- Suivi des populations d'oiseaux.
- Manifestation contre la chasse au mois de Mars,
- Recensement d'oiseaux morts,
- Manifestation contre un projet de route d'accès à la mer à St. Quentin en Tourmont,
- Action en justice contre des projets immobiliers,
- Réserve de chasse du Domaine Public Maritime et projet de réserve naturelle,
- Enquêtes publiques diverses,
- Colonie de Phoque Veau-marin.

IV. PROPOSITION D'OBJECTIFS

Nous reprendrons donc comme base de travail l'inventaire ci-dessus **en sachant que les objectifs fixés ne seront pas nécessairement réalisés.** Ils conviennent en effet de dégager des priorités et de laisser de côté les interventions d'intérêt mineur pour la nature ou irréalisables correctement pour des raisons matérielles, financières ou par manque de disponibilité.

1. LES MILIEUX

a. La Forêt.

Notre association ne s'est jamais vraiment intéressée à la forêt picarde pour différentes raisons : très peu d'adhérents intéressés ou compétents, intérêt ornithologique moindre que par rapport à d'autres milieux, etc... nous ne fixerons donc pas d'objectifs. Nous nous réservons néanmoins la possibilité d'intervenir dans des cas ponctuels (grands aménagements,...)

b. Les zones agricoles.

Il n'y a pratiquement pas d'actions possibles et efficaces à notre niveau dans ce domaine.

L'objectif sera donc modeste

Se tenir informé et informer les agriculteurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires et sur les effets de la P.A.C. (Politique Agricole Commune) dans notre Région (en particulier la mise en jachère).



c. Les zones rurales incultes

(larris, talus, haies)

1. les haies et les talus.

La position adoptée depuis deux ans dans le domaine des remembrements est la suivante : nous refusons de participer en tant que PQPN (Personne Qualifiée dans la Protection de la Nature dans la commission de remembrement) car nous avons l'impression de servir de caution sans être écouté. Il se pose également le problème de la disponibilité et du bénévolat (réunion aux heures de travail, frais de déplacement non remboursés).

Objectifs

Mener une action ponctuelle contre une opération de remembrement mal conduite.
Promouvoir la replantation de haies.

2. Les coteaux calcaires

Nous n'avons pas d'objectif en matière de gestion, c'est le travail du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. Nous devons simplement continuer à informer le public sur leur intérêt écologique et travailler à la préservation des plus remarquables.

3. Les bords de routes (bernes routières)

Des actions ponctuelles ont déjà été menées (lettre à la Direction Départementale de l'Équipement)

Objectifs

-S'informer des méthodes et des produits phytosanitaires utilisés. D'autres pratiques plus respectueuses existent en France (Basse Normandie). Ces expériences pourraient être présentées aux responsables locaux.

-Dénoncer les élagages destructeurs.

d. Les zones humides continentales

Objectifs

☛ Pollution des eaux (par les pratiques agricoles et les rejets directs) : mener quelques actions exemplaires (poursuites judiciaires par exemple lors de rejets importants) mais à intégrer dans une stratégie de protection des zones humides.

☛ Gravières :

- définir clairement notre position (position nationale de France Nature Environnement à adapter localement). Actuellement il n'y a pas d'opposition de principe sur une participation éventuelle à des projets d'exploitation.

-inciter les carriers à réaliser de véritables études d'impact de leurs projets d'extraction au besoin par des recours devant le Tribunal Administratif pour insuffisance d'étude d'impact.

-Inciter l'Etat à prendre en compte les richesses écologiques des sites dans l'instruction des dossiers.

-travailler à l'élaboration de schémas d'exploitation de granulats sur l'ensemble des vallées alluviales des départements.

-suivre les dossiers (enquêtes publiques et commissions carrières)

- avoir des contacts et des échanges d'information avec les autres associations. (Aisne-Environnement...)

☛ Habitat léger de loisirs :

- approfondir nos connaissances sur l'aspect réglementaire

-informer les collectivités sur ce problème

- organiser une action exemplaire sur une commune avec recours en justice. La finalité étant d'avoir un impact auprès des maires.

☛ Les décharges sauvages :

- bien connaître l'aspect réglementaire,
- élaborer un courrier type pour signaler les décharges sauvages,
- organiser éventuellement une action exemplaire, judiciaire ou médiatique.

☛ Destruction de milieu dans le cadre d'aménagements (autoroutes, TGV, Plan d'Occupation des Sols...):

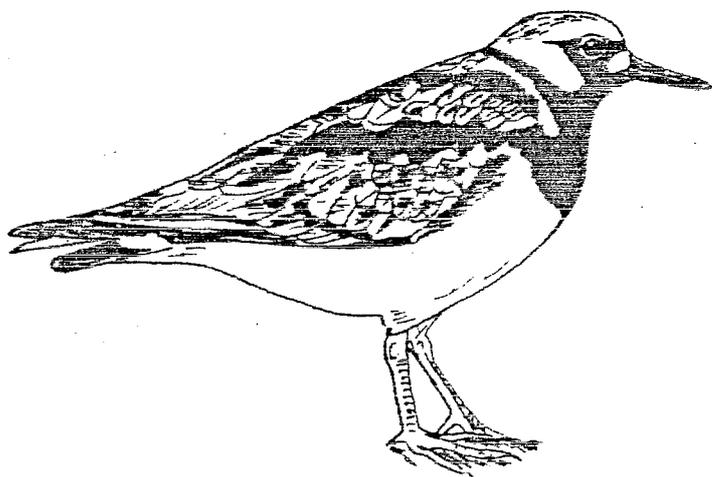
- suivre les dossiers et intervenir au moment des enquêtes publiques
- sensibiliser les populations concernées.

☛ Gestion des milieux :

Nous collaborons aux actions du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie dont c'est l'objectif. Nous pouvons participer comme aide scientifique pour l'avifaune ainsi qu'aux chantiers d'entretien des milieux.

☛ Milieux littoraux :

- Faire respecter le S.D.A.U. Côte Picarde (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme : texte réglementaire supérieur au P.O.S.),
- Suivre les P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols),
- Participer à la gestion de la future réserve naturelle de la Baie de Somme,
- suivre d'une manière générale le développement de la côte.



2. LES ESPECES

a. Les oiseaux.

1. *Les Busards.*

Il se pose chaque année un problème aigu de disponibilité compte tenu des délais d'intervention parfois très courts. Par ailleurs on peut regretter la très très faible coopération des agriculteurs.

Objectif

- former de plus en plus de personnes qualifiées
- développer l'information auprès de la population agricole pour qu'elle intègre la protection des busards

2. *Le centre de soins pour oiseaux blessés.*

Objectif

poursuivre la même stratégie en insistant un peu plus sur la sensibilisation par la voie médiatique et sans rechercher un développement difficilement maîtrisable (facteurs limitants : travail bénévole très prenant, installations chez des particuliers).

3. *Poteaux téléphoniques creux*

Actuellement, les conventions signées avec France Telecom ont changé, les associations qui mettent en place des opérations d'obturation perçoivent jusque 14,00 francs d'indemnités par poteau obturé.

Objectif

Il n'est pas prévu de poursuivre l'action engagée en 88 et 89, néanmoins nous pourrions intervenir pour soutenir toute action individuelle d'adhérents.

4. *Lignes électriques.*

Objectifs

- poursuite du travail dans le cadre du réseau L.P.O. (signaler à EDF les lignes meurtrières : 5 cigognes tuées en 3 semaines au mois de Septembre 92 et relancer l'enquête auprès des adhérents).

5. Aide à la nidification.

Objectif

Faire participer dans un premier temps les écoles primaires de la ville d'AMIENS dans le cadre d'une opération nichoirs dans les parcs. Ce type d'action pourrait être menée dans d'autres communes bien évidemment.

6. Faciliter la nidification de certaines espèces peu communes ou rares.

Pas d'objectif précis, mais des opportunités peuvent apparaître (plan d'eau de l'Ailette, par exemple).

7. Nourrissage hivernal

Objectifs

-tout comme la pose de nichoir, une action impliquant des scolaires peut être menée.
-constituer un réseau d'intervention pendant les vagues de froid.

8. La chasse au gibier d'eau.

Objectifs

-faire respecter les Directives européennes sur la protection des oiseaux migrateurs.

-faire connaître nos propositions qui sont:
pour l'ouverture de la chasse au gibier.

Situation actuelle : à partir du 14 Juillet.

objectif : 31 Août

pour la fermeture de la chasse au gibier d'eau

Situation actuelle : canard colvert : 31 janvier, autres gibiers d'eau : 29 Février

objectifs : colvert : 15 Janvier, autres : 31 Janvier.

la chasse de nuit : nous reconnaissons qu'elle est très ancrée dans les traditions mais rappelons qu'elle perturbe fortement l'avifaune et est réglementairement illégale.

objectif : limiter la pression de chasse en dénonçant la construction de nouvelles huttes.

9. Suivi des populations d'oiseaux.

Objectif

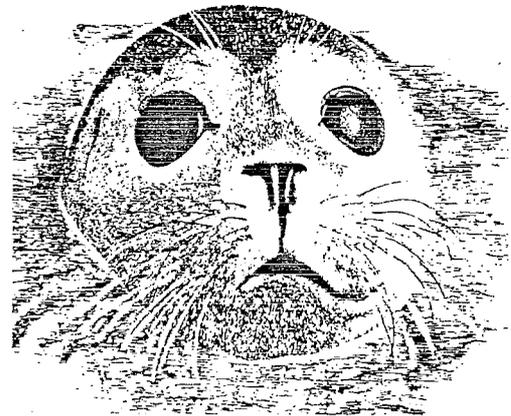
-développer la pratique de l'ornithologie (les sorties d'observation d'oiseaux et l'opération Busard y contribuent)

-poursuivre les observations dans des zones déjà bien connues : littoral, vallée de la Somme, de l'Oise
-constituer et former un réseau d'observateurs (sorties collectives)

-poursuivre le travail sur les zones d'intérêt majeur
-accentuer la pression d'observation sur les milieux et les espèces menacées

-effectuer des recherches sur les sites retenus pour des aménagements

-publier régulièrement un bulletin ornithologique
-susciter l'intérêt pour d'autres domaines que l'ornithologie



b. Les mammifères

1. La colonie de phoques veaux-marins

Sa situation reste préoccupante (18 individus en 1988, 12 en 1992)

Les actions mises en place depuis 5 ans doivent être poursuivies :

- information du public

- surveillance estivale,

- suivi des femelles gestantes,

- éloignement de phoques lors des destructions de bombes des 2 dernières guerres, en Baie de Somme, par le service de déminage,

- réseau d'intervention pour les phoques malades ou blessés,

- collaboration avec les spécialistes hollandais de la zeehondencreche de Pieterburen et avec les associations mammalogistes françaises,

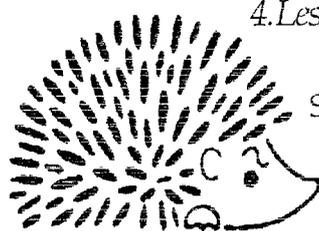
- suivi de la colonie (dénombrement, étude du comportement).

A.G. 13 mars
présence indispensable

2. Les espèces classées nuisibles.

Objectifs

- poursuivre les recours en justice
- obtenir l'application des décisions du Tribunal Administratif,
- informer le public.



4. Les hérissons

Objectifs

Souvent victimes des véhicules on pourrait envisager d'installer un balisage «hérisson».

c Les amphibiens et les reptiles

Sur certaines routes on observe des déplacements parfois spectaculaires de plusieurs dizaines de grenouilles quittant les zones de ponte pour les pâtures et les champs.

Objectifs

L'installation de «crapauducs» (passage par des tuyaux sous les routes) ou de cuvettes de recueil des batraciens s'avère efficace. Dans une moindre mesure, un balisage des routes fréquentées peut inciter les automobilistes à ralentir.

d. Les poissons

Indépendamment de la destruction des milieux aquatiques certaines espèces ont à souffrir d'une surpêche comme les civelles (jeunes anguilles).

Objectif

Suivre le problème des civelles

d. Les invertébrés.

Les escargots sont parfois abusivement prélevés en période de reproduction.

Objectif

Informer le public des dates d'interdiction (du 1er avril au 30 juin)



3. Les chauve-souris

Objectifs

- intervenir sur des sites potentiellement menacés par la pose de grilles limitant l'accès aux seules chauve-souris.
- intervenir dans les situations délicates.
- sensibiliser le public et dédramatiser (au printemps et en été les chauve-souris sont parfois considérées comme indésirables lorsqu'elles s'installent sous les toits chez des particuliers).
- installer des nichoirs

V. LES AXES PRIORITAIRES.

Comme on peut le constater la liste des menaces qui pèsent sur les milieux naturels et les espèces est longue et les domaines d'interventions sont vastes et variés. Il apparaît donc nécessaire de fixer des objectifs prioritaires et de dégager un certain nombre d'interventions.

a. Les zones humides

La préservation des milieux naturels est essentielle, elle conditionne le maintien des espèces.

Les zones humides littorales et continentales forment, sans conteste, un ensemble de milieux naturels certainement les plus riches biologiquement parce que la communion entre la terre et l'eau est source de vie et que les modifications apportées par l'homme ont été moins brutales que pour d'autres types de milieux (caractère naturel conservé).

La préservation des zones humides est primordiale mais rendue difficile et urgente compte tenu des atteintes permanentes dont elles font l'objet et qui ont été décrites dans les chapitres précédents.

Des priorités se dégagent dès ce premier constat :

PICARDIE NATURE doit poursuivre les actions entreprises pour la protection des milieux littoraux et intensifier ses interventions contre les destructions des zones humides continentales par :

- l'information du public, des élus, des médias,
- les interventions auprès des pouvoirs publics,
- les recours en justice,
- la participation à la gestion de sites bénéficiant d'une protection réglementaire (réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de biotope),
- la protection d'espèces menacées,
- la participation aux inventaires faunistiques.

b. La formation et l'information

- pour une plus grande connaissance des espèces (surtout oiseaux) et des milieux en
- développant l'ornithologie (aspect scientifique et ludique)
- développant les animations (conférences, expositions, etc...)

c. Les actions relais d'une stratégie nationale

Depuis plusieurs années, l'association a mis en place un certain nombre d'interventions s'intégrant dans une stratégie nationale :

- l'opération de sauvetage des nichées de Busards décidée il y a une quinzaine d'années par le Fonds d'Intervention pour les Rapaces se poursuivra dans la SOMME et devrait s'étendre dans les prochaines années au département de l'Oise sous l'impulsion de membres de l'association.

- le respect des directives européennes.

les combats juridiques menés au niveau national par la Ligue de Protection des Oiseaux et par France Nature Environnement pour faire appliquer les directives européennes sur la protection des oiseaux migrateurs sont également pris en charge par PICARDIE NATURE pour ce qui concerne le département de la SOMME.

En conclusion

Que chacun de nous, intéressé par une ou plusieurs des actions citées, n'hésite pas à investir un peu de son temps pour faire progresser nos idées et aboutir nos projets.

En prenant la peine de nous envoyer vos remarques concernant ce document, vous participez déjà au groupe de travail de notre association.

Plus nous serons nombreux à travailler, plus nous serons efficaces.

A.G. 13 mars
présence indispensable

Autoroute A16 : Transport contre Nature

Le mot de Georges ORHANT *

Où en sommes-nous ? Pour les uns, il n'y a plus à discuter, tout est fait ! Ils le disaient déjà voilà bientôt cinq ans ! ont-ils tort ? Pas réellement quand, après de multiples investigations, vous découvrez comment fonctionne le système. Il est bien vrai que tout se joue dans la coulisse et que les mots : consensus, concertations, enquête publique sont des mots galvaudés. Seulement, il y a les autres et dans notre Histoire, il s'est toujours découvert des gens d'une autre trempe, qui n'acceptent pas les perversions du système, qui n'acceptent pas de se laisser mener en bateau. Convaincus de mener une cause juste, ces gens-là se donnent les moyens de la réussite. Et parmi ces gens-là, les associatifs ont une part prépondérante seulement, j'ai découvert, en me battant, que la grogne, la révolte, l'écoeurement ce n'était pas le privilège du Montreuillois. De nombreux maires, de nombreux citoyens lésés, de nombreuses associations, ont cru qu'ils étaient seuls, et ils ont agi ou ont cru pouvoir agir seuls. Là était l'erreur. Le projet d'autoroute A16 ne fait pas de mal qu'à une seule commune ! Aussi, le mémoire en recours contre la D.U.P.* que le G.D.E.A.M., les Associations locales et les Maires, sur tout le parcours présentent au Conseil d'Etat est-il un dossier très sérieux.

Nous verrons bien si nous sommes dans un état de droit ou si la LOI n'est faite que pour être appliquée uniquement au citoyen de base.

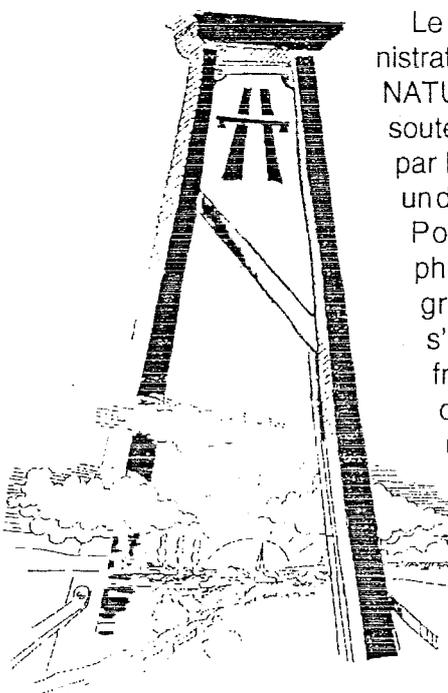
Maître Jean-Michel ROCHE, avocat à la Cour d'Appel de PARIS, chargé de nos intérêts, vient de réussir à faire annuler la D.U.P. du Tunnel du Somport de la vallée d'Aspe dans les Pyrénées.

Depuis plus de quatre ans, avec le soutien actif des Associations Locales de Défense, le G.D.E.A.M. se bat avec persévérance et sérieux contre le projet autoroutier A16, projet jugé - bien au-delà de nos propres convictions - non rentable, entaché d'irrégularités, destructeur des milieux de vie de grande valeur, et qui bouleverserait nos villages et couperait le littoral de son arrière-pays.

La D.U.P. a été signée le 22 Juillet 1992.

Le soutien de PICARDIE-NATURE

Le G.D.E.A.M. a déposé un Recours gracieux auprès des signataires le 16 septembre 1992 et a demandé à Maître J.M ROCHE, Avocat à la Cour d'Appel de PARIS de défendre le dossier et de déposer un mémoire en recours gracieux. Si cette procédure est rejetée, le G.D.E.A.M. interviendra volontairement et en procédure de contentieux.



Le Conseil d'Administration de PICARDIE-NATURE a décidé de soutenir l'action menée par le G.D.E.A.M. par un don de 2500 francs. Pour la première phase de "recours gracieux" les frais s'élèvent 17 197,00 francs. S'il est nécessaire d'engager un recours contentieux, le G.D.E.A.M. devra trouver un supplément de 12 453,00 francs.

Le combat que mène le G.D.E.A.M. est le même que celui qui a conduit les protecteurs de la nature à refuser les projets de barrages sur la Loire et de construction d'un tunnel en vallée d'Aspe dernier refuge pour les ours. Cette association a besoin de votre soutien financier.

Nous comptons sur vous

G.D.E.A.M.

"Les rives" 62 170 WAILLY-BEAUCAMP

* Président: du G.D.E.A.M. (Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil Pas de Calais).

* D.U.P. : Déclaration d'Utilité Publique.

au Calendrier

A.G. 13 mars
présence indispensable

dimanche

28

février

*Recensement
d'oiseaux morts
sur la côte picarde*

- Rendez-vous à 8 h 15 pour les Amiénois au siège de l'association (14, place Vogel) ou à 9 h 30 à la gare de NOYELLES-SUR-MER.
- La matinée est consacrée au ramassage des oiseaux sur les plages. L'après-midi, identification des espèces.
- Repas tiré du sac, pris au chaud à la station d'études Quai Jeanne d'Arc à ST-VALERY/SOMME.

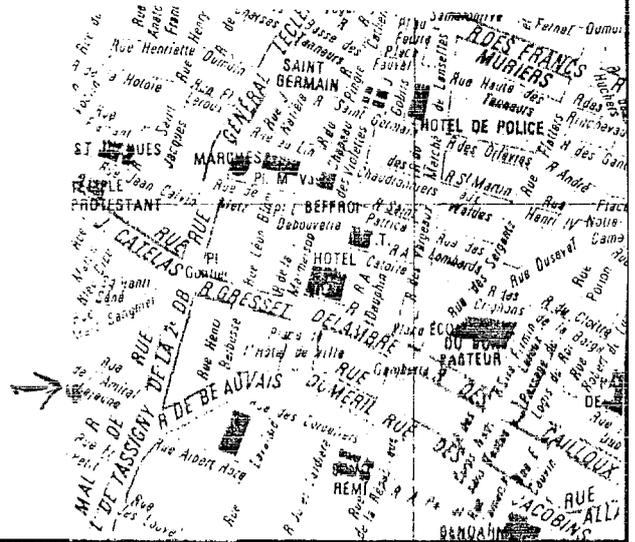
samedi

13

mars

*Assemblée Générale
de Picardie-Nature*

- à partir de 14 h 30
- Salle Dewailly, à AMIENS.
- présence indispensable



dimanche

14

mars

*Sortie d'initiation à
l'ornithologie dans
les bas-champs de
Cayeux/Mer*

- Visite des renclôtures.
- Rendez-vous à 8h15 au siège de l'association ou à 9h30 à la gare de Noyelles/Mer.
- Durée : la journée. Repas tiré du sac.

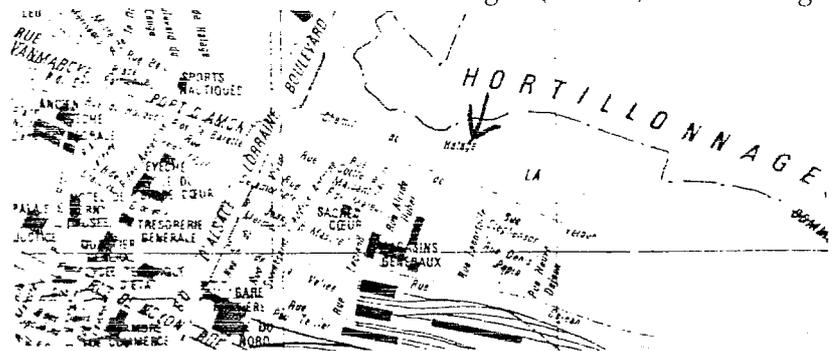
mardi

23

mars

*Réunion de préparation
de la prochaine campa-
gne de protection des
Busards*

- Détermination des secteurs
- Projection d'une vidéo sur les Busards
- Rendez-vous à 20 h 30 à l'Île aux fagots (Amiens, les hortillonnages)



REMARQUES :

- Pour les sorties sur le terrain : il est préférable de se munir de bottes et de vêtements de pluie.
- Pour les sorties d'initiation à l'ornithologie, notre association met à votre disposition des paires de jumelles.
- Parfois un rendez-vous est fixé au siège de Picardie-Nature, celui-ci n'est nullement obligatoire, il est fixé simplement pour permettre aux habitants d'Amiens et des environs de se regrouper dans les véhicules, l'attente à ce rendez-vous n'excède pas 15 minutes.

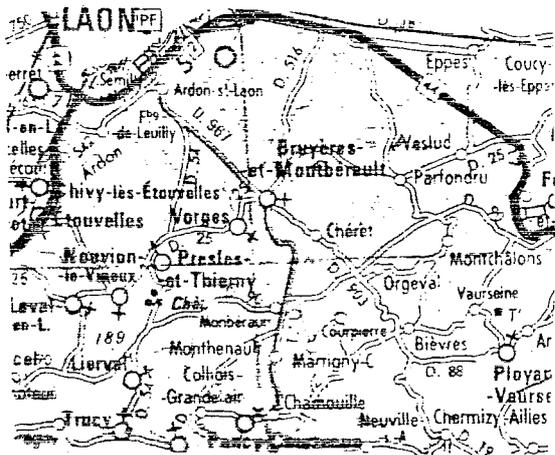
dimanche

28

mars

Sortie à l'écoute des chanteurs en forêt de Vauclair et observation d'oiseaux d'eau sur le plan d'eau de l'Ailette, dans l'Aisne

- ☛ Rendez-vous à 8h15 au siège de l'association, ou à 10h00, place de l'église de NEUVILLE-SUR-AILETTE.
- ☛ Durée : la journée.
- ☛ Repas tiré du sac.



dimanche

11

avril

Sortie d'observation des Busards

- ☛ Rendez-vous à 9h30 au plan d'eau. AILLY-SUR-NOYE.

vendredi

16

avril

Promenade crépusculaire à la recherche de la Chouette Chevêche

- ☛ Rendez-vous à 20h00, place de l'église de VILLERS-BOCAGE

dimanche

2

mai

Sortie en forêt de Crécy

- ☛ Rendez-vous à 8h15 au siège de l'association ou à 10h00 à l'église de FOREST-L'ABBAYE.
- ☛ Durée : la journée.
- ☛ Repas tiré du sac.

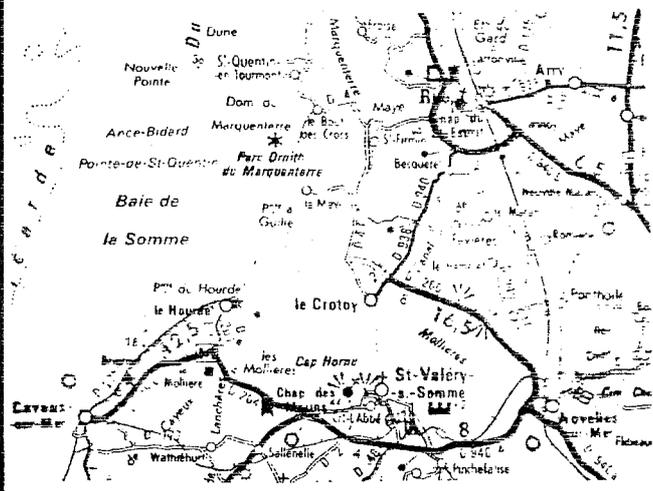
dimanche

9

mai

Sortie de découverte de la faune et de la flore de la Baie de Somme.

- ☛ Marée de fort coefficient (95) haute à 14h00.
- ☛ Rendez-vous à 8h15 au siège de l'association ou à 10h00 sur le parking de la Maye (2 km au nord du Crotoy).
- ☛ Durée : la journée.
- ☛ Repas tiré du sac.



samedi dimanche

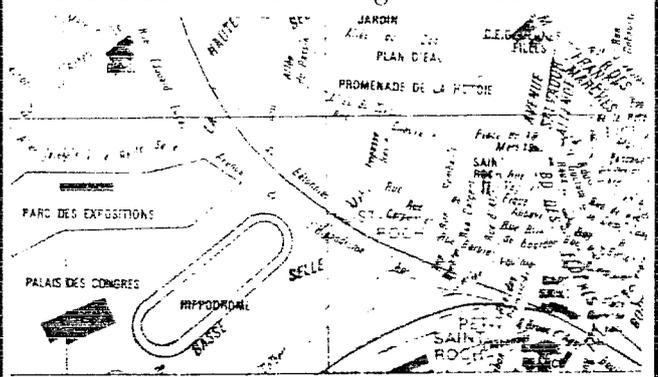
15 16

mai

Espaces 1901

Forum des Associations

- ☛ Rencontres, Discussions, Table de presse,...
- ☛ Palais des Congrès - Mégacité, à Amiens.
- ☛ Vous pouvez nous aider à installer le stand. Rendez-vous vendredi 14 à 17h30 au siège de l'association

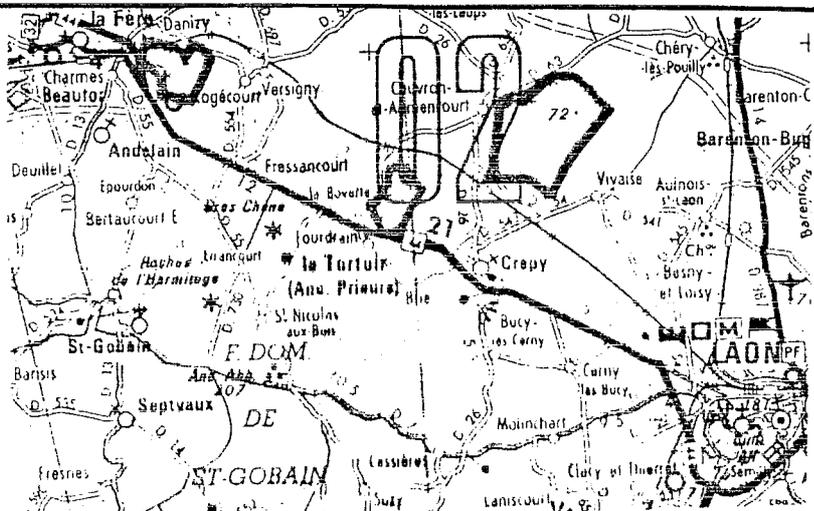


dimanche

23

mai

Sortie d'initiation à l'ornithologie en vallée inondable de l'Oise (Aisne)



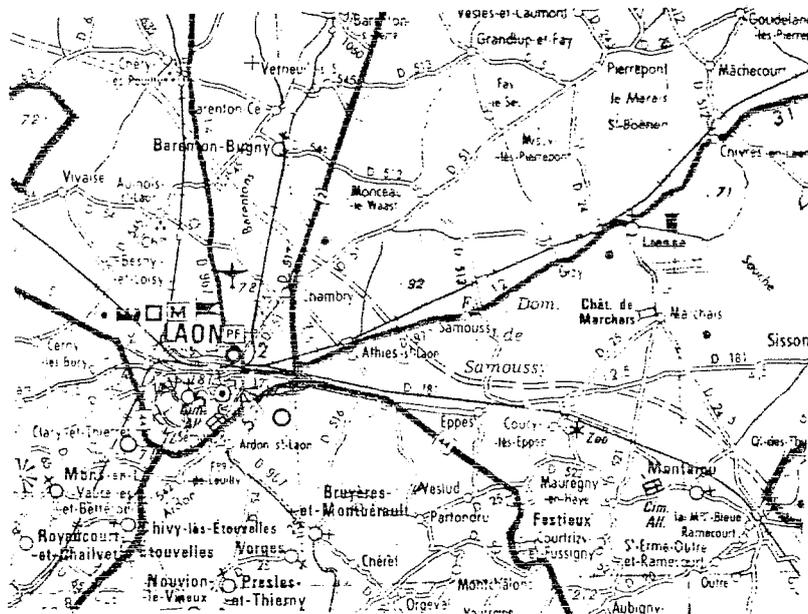
- ☛ La matinée sera consacrée à la découverte de la forêt de Saint-Gobain.
- ☛ Rendez-vous à 8h00 au local de l'association ou à 10 h 00 devant l'abbaye de SAINT-NICOLAS-AU-BOIS.
- ☛ Durée : la journée.
- ☛ Repas tiré du sac.

dimanche

6

juin

Sortie d'initiation à l'ornithologie en vallée de la Souche (Aisne)



- ☛ Rendez-vous à 8h00 au local de l'association ou à 10 h 00 devant l'église de LIESSE (près de LAON).

dimanche

13

juin

Sortie d'observation des oiseaux des falaises picardes

- ☛ Rendez-vous à 8h15 au local de l'association ou à 10h00 au Bois-de-Cise (entre MERS et AULT)
- ☛ Durée : la journée
- ☛ Repas tiré du sac

dimanche

20

juin

Sortie d'initiation à l'ornithologie dans les marais de Bray-sur-Somme

- ☛ Rendez-vous à 8h15 au local de l'association ou à 9h30 devant l'église de BRAY-SUR-SOMME (35 km d'Amiens).
- ☛ Durée : la journée
- ☛ Repas tiré du sac

**ADHESION A PICARDIE NATURE
ET ABONNEMENT A LA REVUE
ANNEE 1993**

NOM _____

Prénom(s) _____
(prénoms des différents adhérents)

Profession (facultatif) _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

N° tél (facultatif) _____

renouvellement nouvelle adhésion/abonnement

ADHESION A PICARDIE NATURE

- moins de 16 ans ----- 25F
- normale ----- 40F
- de soutien à partir de ----- 80F
- famille ----- 70F + 10F par enfant
- couple ----- 70F

ABONNEMENT A LA REVUE "PICARDIE NATURE"

4 numéros par an ----- 40F

réglement total _____
(adhésion + abonnement) _____

----- Règlement à l'ordre de PICARDIE NATURE BP 835 - 80008 Amiens Cédex 1 -----

Sur simple demande un reçu pour déduction fiscale vous sera envoyé :



articles en vente

bon de commande

Publications

- Picardie-Nature, anciens numéros 10 frs _____
- Connaître et protéger l'oiseau 20 frs _____
- Guide des oiseaux de la Baie de Somme 50 frs _____
- Protéger l'oiseau en protégeant son milieu naturel 5 frs _____

Affiches et posters

- "Saint-Valery accueille les phoques de la Baie de Somme" (couleurs, 40x60 cm) 5 frs _____
- "Protégeons le littoral picard" (couleurs, 60x80 cm) 20 frs _____
- "La faune en Picardie" (couleurs, 60x80 cm) 20 frs _____
- "La flore en Picardie" (couleurs, 60x80 cm) 20 frs _____

Cartes postales

indiquer le nombre désiré SVP.

photographies en couleurs, prix à l'unité : 5 frs

- Râle des genêts ... Coucou ... Vanneau huppé ... Hibou des marais...
- papillon Vulcain ... Cane Colvert ... Chouette Chevêche ... Grand Cormoran ...
- Chouette Effraie ... Canard Plongeur... Fulmar ... Cormoran huppé ...

série "Picardie au naturel", photographies en couleurs, prix à l'unité : 5 frs

- Phoque Veau-Marin ... Héron cendré ... Cerf élaphe ... Grèbe huppé ...
- papillon Le Gazé ... Anémone ... Coquelicot ... Digitale pourpre ...

- Phoque Veau-Marin en Baie de Somme (avec mention "La Picardie") 5 frs ... _____
- carte-correspondance (photo en couleur d'oiseaux, 11,5x16cm) + enveloppe 8 frs ... _____

Articles du centre de soins pour mammifères marins de Pieterburen (Pays-Bas)

- poster "35 espèces de mammifères marins" (couleurs, 50x70) 40 frs _____
- tee-shirt (taille XL, avec logo Pieterburen-phoque dans une bouée) 100 frs _____
- stylo 10 frs _____
- badge 10 frs _____

Autres articles en vente

- dessins d'oiseaux sous-verre (en couleurs, 18x24 cm) 30 frs _____
- pin's Picardie-Nature 20 frs _____
- pin's UNCS (Union Nationale des Centres de Soins) 20 frs _____
- autocollant WWF (Fond Mondial pour la Nature) 6 frs _____

TOTAL

Tous ces articles sont disponibles directement
au siège de Picardie-Nature :
14 place Vogel à Amiens (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h)

Vous pouvez également les commander en nous renvoyant
ce bon dûment rempli à :
Picardie-Nature, BP 835, 14 place Vogel, 80 008 Amiens Cédex 1
ou en téléphonant au **22 97 97 87**

Frais de port
en supplément



Paiement
à réception
de notre facture

